

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUIN 2004 À 20 HEURES 30

Convocation du 25 mai 2004.

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi premier juin deux mil quatre à vingt heures trente au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Julien TISSANDIER, Maire.

**Présents:** Mme BRÉARD, MM. TISSANDIER, CHIRON, MONNEAU, TARRIT, CLÉMOT, GUÉLIN, MUSSEAU, MARTINAUD et ARNAUD.

M. ARNAUD Joël a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion de conseil du 27 avril 2004 est adopté à l'unanimité.

## LA CARTE COMMUNALE

Comme prévu lors d'une précédente réunion du Conseil Municipal, nous recevons ce soir, sans aucun engagement de notre part, le CAL (Comité d'Aide au Logement) en la personne de Monsieur SOULARD et de Monsieur VACHER, Architecte paysagiste.

Monsieur Le Maire fait les présentations et informe par avance que les services de la DDE nous fourniront un cahier des charges descriptif des travaux à envisager.

Un document complet, reproduisant l'ensemble des documents projetés, est remis à chaque élu. L'essentiel de cette présentation peut se résumer ainsi :

### **Enjeux d'une carte communale.**

- Eviter l'éparpillement anarchique des constructions.
- Prévoir les futures zones constructibles, non-constructibles et naturelles.
- Etablir des règles strictes de constructions qui s'imposeront à tous.

### **Composition d'une carte communale : Rapport de présentation + Zonage.**

#### **- Le rapport de présentation**

Diagnostic = Analyses géographique, socio-économique, paysagère, architecturale et environnementale.

Projet d'aménagement = Principes et modalités préalables.

#### **- Le zonage**

Délimitation des secteurs où les constructions sont admises.

### **Calendrier.**

1 <sup>ère</sup> phase, <u>le diagnostic</u>	→ 2 mois.
2 <sup>ème</sup> phase, <u>la proposition d'aménagement</u>	→ 2 mois.
3 <sup>ème</sup> phase, <u>la traduction réglementaire</u>	→ 3 mois.
4 <sup>ème</sup> phase, <u>l'enquête publique</u>	→ 1 mois.
5 <sup>ème</sup> phase, <u>Le suivi de la procédure</u>	→ 5 mois.

Chacune des 4 premières phases est précédée d'une réunion de travail à laquelle participe la commission spécifique d'élus.

Lors de la dernière phase, Monsieur Le Préfet se prononce dans un délai de 4 mois puis, durant le dernier mois, la carte communale est affichée en mairie et publiée dans la presse départementale. A l'issue de ce dernier mois, la carte communale est fonctionnelle.

En fin de présentation, Monsieur Le Maire a vivement remercié les 2 intervenants pour leur prestation de très bonne qualité et de clarté. 22 heures, les intervenants prennent congé.

Monsieur Le Maire demande des élus volontaires pour composer une commission spécifique sur le sujet. Tous les élus, sauf Messieurs Patrick MONNEAU et Jacques TARRIT ont souhaité y participer. MM MONNEAU et TARRIT font remarquer qu'ils se rendront disponibles si le besoin s'en faisait sentir.

Monsieur Le Maire propose également qu'une petite équipe d'élus aille rendre visite aux élus de la commune de MARGNAC, commune qui vient de terminer l'élaboration de sa carte communale. Outre Monsieur Julien TISSANDIER, Messieurs Claude CHIRON, Jean CLÉMOT et David MUSSEAU participeront à la mission.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une consultation sera organisée avec le cahier des charges élaboré par la DDE.

## **ÉLECTIONS EUROPÉENNES**

Monsieur Le Maire en rappelle la date, le dimanche 13 juin 2004. Les permanences seront assurées selon l'ordre suivant:

- De 08 h 00 à 10 h 30 → J. TISSANDIER, D. MUSSEAU et J. ARNAUD.
- De 10 h 30 à 13 h 00 → C. CHIRON, J. TARRIT et C. BRÉARD.
- De 13 h 00 à 15 h 30 → P. MONNEAU, E. GUÉLIN et J-B. CLÉMOT.
- De 15 h 30 à 18 h 00 → J. TISSANDIER, C. CHIRON et E. MARTINAUD.

Monsieur Le Maire demandera à Messieurs Stéphane MAZUREAU et Jean-Marie BOYER d'assurer la tâche de scrutateurs.

## **ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE ROUFFIAC/ST-SEVER-DE- SAINTONGE**

Suite à la modification des statuts du SIVOM en Syndicat Mixte à la carte, après en avoir délibéré, le conseil municipal a élu à l'unanimité :

### **DÉLÉGUÉ TITULAIRE**

Mr Joël ARNAUD

### **DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT**

Mr Julien TISSANDIER

en qualité de délégués au Syndicat Mixte à la carte ROUFFIAC/ST-SEVER-DE-SAINTONGE.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Logement communal**

Monsieur Jacques TARRIT confirme que le volet roulant du séjour a été décoincé. Monsieur Le Maire informe les élus qu'un courrier a été envoyé au CAL pour que les locataires se voient signifier leurs droits et surtout soient conseillés sur toutes aides possibles. Parallèlement, Monsieur Le Maire a remis aux locataires un document leur stipulant leurs devoirs de locataires.

### **Eclairage public**

Suite à une nouvelle définition de parcelles, il est souhaité le déplacement d'un candélabre de quelques mètres en direction du bourg. En effet, ce candélabre se trouve au milieu du chemin d'accès de la propriété.

Monsieur Le Maire répercutera la demande au prestataire actuellement en travaux sur le site. A priori, la charge financière sera à supporter par le demandeur.

### **Aire de loisirs**

Monsieur Etienne GUELIN fait part de son étonnement sur l'installation du mobilier de chantier à l'aire de loisirs. Réponse lui est faite que ce mobilier sera partiellement protégé par des roseaux pour le rendre plus discret.

Le gestionnaire a souhaité déplacer 2 tables cimentées et réputées fixes. L'accord de principe est donné sous réserve de s'assurer de la conception du mode de fixation. Si les tables venaient à être détruites, charge au gestionnaire de les reconstruire en l'état à l'endroit souhaité.

Le gestionnaire regrette de ne pas pouvoir disposer d'un moyen de comptage de litres d'eau lorsqu'il fournit les bateaux de passage ou à quai. Il est demandé à chaque élu de se renseigner pour essayer de trouver ce type de compteur (Aucun investissement financier).

Rappel sera fait au gestionnaire de l'aire de loisirs que la location du kiosque est exclusivement de la responsabilité de la mairie. Toute demande de réservation doit être faite au secrétariat.

### **CLSH**

Jacques TARRIT fait le rapport d'une réunion d'information à laquelle il a participé. Un membre de la Communauté de Communes du Pays Santon a fait remarquer que le centre manquait d'une place suffisante pour la zone 'déjeuner' des enfants et que le revêtement de sol de la grande salle méritait une légère rénovation (Quelques plaques à changer).

### **Rue du Plantis Blanc**

David MUSSEAU fait remarquer que le revêtement est en mauvais état. Même si, lors d'une précédente réunion, la municipalité avait décidé de ne pas y investir sachant que la route allait servir de voie de déviation en fonction des travaux programmés, il est décidé de procéder au rebouchage des trous trop dangereux. Ce sera chose faite dès que la commande d'enrobé sera livrée.

### **Cinésites**

Cette année, la commune de ROUFIAC a été retenue comme théâtre de plein air. La séance est programmée au jeudi 29 juillet en soirée. Le film qui sera projeté (Les élus n'ont aucun pouvoir sur le choix) sera "*La prophétie des grenouilles*", il s'agit d'un film d'animation.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 23 heures 15.

Signatures :

J. TISSANDIER

C. CHIRON

P. MONNEAU

J. TARRIT

C. BRÉARD

J. ARNAUD

JB CLÉMOT

E. GUÉLIN

D. MUSSEAU

E. MARTINAUD